

COMMUNE DE BALLENS

Administration communale
Rue du Collège 5 – 1144 Ballens
T 021 809 52 39
greffe@ballens.ch



DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE PISCINE DEMONTABLE

BASE LEGALE

4ème édition de 2010 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement (RATC).

Travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique mais faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés (articles 111, LATC 68a RLATC et 72d RLATC).

DCPE 501 : L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

INFORMATION DOSSIER

Propriétaire(s) : _____

Requérant(s) : _____

Adresse : _____ Parcelle n° : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

INSTALLATION

sur gazon sur dalettes fondation béton autre

Dimensions : _____ Hauteur : _____ Volume total : _____ m³

Distance aux limites de propriété : _____

Vidange des eaux de baignade : _____

Type de filtre de rinçage : _____

PIECES A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES *(signature de tous les propriétaires sur les documents)*

- Plan de situation à jour avec indication (en rouge) de l'emplacement de la piscine
- Le plan de situation devra être muni des signatures des voisins directs
- Prospectus, documentation de l'installation
- autre _____

La piscine devra être démontée en dehors de la période estivale soit d'octobre à mars

SIGNATURES ET ACCORDS

Le requérant et le(s) propriétaire(s) précités demandent à la Municipalité l'autorisation de construire l'ouvrage décrit dans la présente demande.

Lieu : _____ Date: _____

Le(s) requérant(s) : _____ Le(s) propriétaire(s) : _____

PPE : pour accord, signature du représentant (administrateur) ainsi qu'une copie du PV de la séance de PPE.

Lieu : _____ Date: _____

Le représentant de la PPE : _____

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° _____ Nom, Prénom : _____ Signature (s) : _____

Parcelle n° _____ Nom, Prénom : _____ Signature (s) : _____

Parcelle n° _____ Nom, Prénom : _____ Signature (s) : _____

Parcelle n° _____ Nom, Prénom : _____ Signature (s) : _____

DECISION MUNICIPALE

La Municipalité a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Ballens, le _____

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire

Ch. Croisier

G. Neuenschwander

Remarque : l'autorisation « à bien plaisir » accordée est valable mais peut être retirée en cas de non-respect des règles ou une plainte justifiée du voisinage.